

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 23 MAI 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 17 mai 2019, s'est réuni à 20h30 à l'Espace Roger Purel à Chenevières, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, M. Christian GEX, Mme Sabine THIA, MM. Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, M. Gérald FRANÇOIS, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Michel BOESCH, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle Di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Pascal BURGAIN, Mme Claudine COLAS, MM. Vincent VAUTHIER, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Yvette COUDRAY (*pouvoir à Mme Jocelyne CAREL*), M. Gérard FRANCOIS, Mme Sabrina VAUDEVILLE (*pouvoir à Mme Sabine THIA*), Mme Florence DUPAYS (*remplacée par M. Gilles SAUMIER*), MM. Hervé BERTRAND, Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), Pascal BAUCHE, Frédéric BREGEARD (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Mme Annie GUILLEMOT (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), M. Jean-Luc LEFEUVRE, Mme Catherine PAILLARD, MM. Benoît TALLOT, Thibault VALOIS (*pouvoir à Mme Anne-Marie DI MARINO*), Mmes Marie VIROUX, Michèle WALTER, MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Francis VILLAUME (*remplacé par Mme Véronique PERRIN*), Philippe ALAVOINE.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Bruno MINUTIELLO, Cédric PERRIN, Jean-Christophe AUBERT, Mmes Edith BAGARD, Brigitte FLEURANTIN, Alexandra HUGO, Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES M. Jean-Luc DEMANGE.

RAPPORTEUR : M. Jonathan HAUVILLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 29 MAI 2019 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2019-108 : Equipements sportifs / Jeunesse - Avenant n°1 à la convention avec la Ville de Lunéville relatif au terrain d'entraînement de football en gazon synthétique

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n°2018-018 du 25 janvier 2018 concernant la construction d'un terrain d'entraînement de football en gazon synthétique Stade des Frères Heckler à Lunéville, autorisant notamment le Président à signer une convention avec la Ville de Lunéville.

Suite à la construction de ce terrain par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'avenant n°1 à la convention entre la CCTLB et la Ville de Lunéville.

Cet avenant, ci-joint, a pour objet :

- De confier l'entretien et la réparation de ce terrain à la Ville de Lunéville pour un cout annuel de 3 660.45 euros, réévaluable chaque année,
- De définir les modalités de facturation des frais d'eau et d'électricité qui seront facturés à la CCTLB par la Ville de Lunéville.

Le Conseil de Communauté, après avis du bureau, à l'unanimité, (Abstention de Mmes Virginie BURTIN, Mélanie CHERRIER),

- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention avec la Ville de Lunéville concernant le terrain d'entraînement de football en gazon synthétique situé stade des Frères Heckler à Lunéville afin de confier à la Ville de Lunéville l'entretien de cet équipement et de définir les modalités financières correspondantes.

Fait et délibéré à Chenevières, le 23 mai 2019.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20190523-2019-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2019